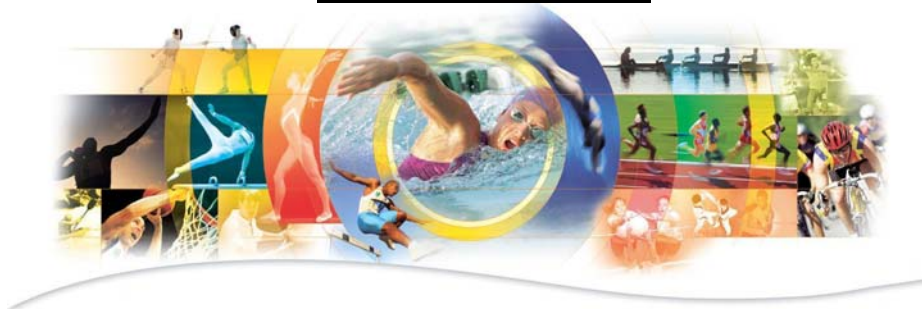


**DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
DE FONCTIONNEMENT**

DEPARTEMENT
DE LA MOSELLE

DIVISION DES SPORTS
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE

SERVICE DES SPORTS



**POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES
SAISON 2011/2012**

PROJET CLUB

Cette demande ne peut être cumulée avec une demande de subvention au titre de l'aide à la licence

A RENVOYER POUR LE **18 NOVEMBRE 2011**

IDENTITE DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association :

Adresse du siège social :

☎ du club :

Commune :

Fédération sportive:

Commune où se déroule la pratique :

Type d'installation(s) (Ex : Gymnase, Dojo...) :

Code Tiers : Pour les associations ayant bénéficié d'une subvention d'Aide à la Licence ou Projet Club saison 2010/2011, ce numéro est référencé en haut à gauche de la lettre de notification que vous avez reçue, exemple : 00009858
Pour une première demande, il vous sera attribué dès l'instruction de votre dossier.

COMPOSITION DU BUREAU

FONCTION	NOM - PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE
PRESIDENT			
SECRETAIRE			
TRESORIER			

COLLER ICI

LE RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE OU POSTAL DU COMPTE OUVERT AU NOM DE L'ASSOCIATION

(Un chèque bancaire ne constitue pas un relevé d'identité bancaire)

PIECE INDISPENSABLE A L'INSTRUCTION DU DOSSIER

REFERENCES ADMINISTRATIVES

Ière inscription au tribunal de : *Date* *N° :*

Agrément ministériel : *Date :* *N° :* *N° de Siret :*

Discipline sportive pratiquée :

Courriel de l'Association :

Site internet de l'Association :

A COMPLETER IMPERATIVEMENT

Inscrire dans le cadre ci-dessous le nombre de licenciés de la saison écoulée 2010/2011. Est licencié tout membre actif possédant une licence établie par une fédération ayant reçu délégation ou agréée par le Ministère des Sports.

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
LICENCIES JEUNES COMPETITEURS (moins de 18 ans)			
LICENCIES ADULTES COMPETITEURS (plus de 18 ans)			
LICENCIES DIRIGEANTS			
LICENCIES LOISIRS			
TOTAL			

LICENCIES EVENEMENTIELLES, OCCASIONNELLES ...:
(Ces licences ne sont pas prises en compte en cas de transfert du Projet Club vers l'Aide à la Licence)

Remarque : Pour les clubs omnisports ou les associations ayant plusieurs sections affiliées à différentes fédérations, les demandes de subvention doivent faire l'objet de formulaires séparés pour chacune des fédérations.

Fait à _____ le _____
Le Président de l'Association (ou son responsable) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus,

(Cachet de l'Association)

(Nom et Signature)

AIDE AU DEMARRAGE

L'aide au démarrage est accordée aux clubs ou associations nouvellement créées et ayant déjà un an d'existence au 14 octobre 2011. Cette aide vient s'ajouter à la somme perçue pour le Projet Club.

Oui :

Non :

PROJET DE CLUB

Le Département de la Moselle a identifié 5 thématiques dans lesquelles doivent s'intégrer les actions présentées par les clubs sportifs mosellans.

THEMATIQUE 1 : SOUTIEN A L'ACTIVITE TRADITIONNELLE DU CLUB (Entraînement, compétition, déplacement, niveau de jeu...)

Compléter uniquement les éléments ci-après (pas de fiche action à compléter).

Rubrique compétition

EQUIPE	NIVEAU DE PRATIQUE SPORTIVE	OBJECTIF A ATTEINDRE	KILOMETRAGE ANNUEL en fonction des déplacements	FRAIS LIES AUX COMPETITIONS (hébergement + transport)
<u>Exemple</u> : Minimes féminines (10 filles)	Régionale 1	Montée en N3	5 000 km	Noter le coût global

INDIVIDUEL	NIVEAU DE PRATIQUE SPORTIVE	OBJECTIF A ATTEINDRE	KILOMETRAGE ANNUEL en fonction des déplacements	FRAIS LIES AUX COMPETITIONS (hébergement + transport)
<u>Exemple</u> : 3 cadets	Régionale 1	Montée en N3	500 km	Noter le coût global

Coût total prévisionnel de la rubrique compétition : €

Subvention sollicitée au Conseil Général de la Moselle : €

Pour les activités relevant des thématiques ci-dessous, le club devra compléter pour chaque action, une fiche selon le modèle de la page 6

(Copier la fiche action autant de fois que nécessaire)

THEMATIQUE 2 : ACTIONS PARTICULIERES D'ACCESSIBILITE SPORTIVE

Dans cette thématique peuvent être soutenues des actions visant à :

- soutenir la pratique sportive en faveur des personnes âgées (+ 50 ans),
- développer la pratique sportive en faveur d'un public handicapé ou en situation de précarité sociale (RMI/RSA, pensionné...).

THEMATIQUE 3 : FORMATION DE CADRES SPORTIFS ET DIRIGEANTS

Dans cette thématique peuvent être soutenues des actions visant à :

- favoriser la prise de responsabilité chez les jeunes (- 18 ans),
- soutenir et accompagner la prise de responsabilité des bénévoles (modules de gestion, communication, rédaction de projet...),
- renforcer la qualification d'un cadre par sa participation à une formation organisée par la Fédération, la Ligue, le Comité Départemental de sa discipline ou le Comité Départemental Olympique et Sportif (ex : brevet fédéral, juge, arbitre...).

THEMATIQUE 4 : ACTIONS PARTICULIERES EN FAVEUR DES JEUNES (les entraînements réguliers font partie de la thématique 1 et ne sont donc pas à intégrer dans la thématique 4)

Dans cette thématique peuvent être soutenues des actions visant à :

- développer la pratique de la discipline pour les enfants des écoles primaires,
- détecter, regrouper et renforcer le perfectionnement des jeunes de moins de 18 ans (ex : stage de perfectionnement ...),
- favoriser la découverte de la discipline en faveur des jeunes de moins de 18 ans non licenciés (ex : stage de découverte pendant les vacances, animations estivales...),
- autre action spécifique (à préciser dans la fiche action).

THEMATIQUE 5 : ANIMATIONS SPORTIVES EXCEPTIONNELLES (hors manifestations inscrites au calendrier officiel de la fédération)

Dans cette thématique peuvent être soutenues :

- la Fête du sport ou la journée sport en famille ou les journées « portes ouvertes »,
 - les tournois internes ou amicaux
 - autres (à préciser dans la fiche action).
-

FICHE ACTION SAISON 2011/2012

THEMATIQUE N°:

INTITULE DE L'ACTION :

Objectifs de l'action :

Opérationnalité de l'action : (à détailler impérativement)

↳ Description de l'action

↳ Date de déroulement et durée de l'action : (ex : les mercredis de 14h à 16h hors vacances scolaires)

↳ Public(s) ciblé(s) (ex : 3 équipes poussins, 2 benjamins ...) :

↳ Nombre approximatif de personnes bénéficiaires : Tranche d'âge :

↳ Lieu(x) de réalisation :

↳ Quantification et qualification de l'encadrement :

Méthode d'évaluation prévue pour l'action (statistiques, enquêtes, avis des participants, etc.) :

Budget prévisionnel de l'action :

Dépenses	Recettes
Encadrement :heures x€ =heures x€ =	Participation de la commune :
Déplacements :	Subvention demandée au Conseil Général :
Hébergement, restauration :	Participation des licenciés, des familles :
Autres : Préciser :	Participation du Conseil Régional :
	Participation de l'Etat :
	Participation du Comité de Moselle/Ligue/Fédé :
	Participation du club :
	Sponsors privés :
	Autres : Préciser :
<u>TOTAL :</u>	<u>TOTAL :</u>

MODELE DU BUDGET PREVISIONNEL ⁽¹⁾

Budget prévisionnel de l'association approuvé par les instances statutaires pour l'exercice.

DEPENSES	MONTANT en euros	RECETTES ⁽²⁾	MONTANT en euros
<u>ACHATS</u>		<u>Ventes de produits finis, prestations de services</u>	
- Achats d'études et de prestations de services	€		€
- Achats non stockés de matières et fournitures	€		€
- Fournitures non stockables (eau, énergie)	€		
- Fournitures d'entretien et de petit équipement	€	<u>Subventions d'exploitation</u>	
- Fournitures administratifs	€	- ETAT (à détailler) :	
- Autres fournitures	€		€
			€
<u>Services extérieurs</u>			€
- Sous-traitance générale	€	- REGION(s) :	
- Locations mobilières et immobilières	€		€
- Entretien et réparation	€		€
- Assurances	€		
- Documentation	€	- DEPARTEMENT(s) :	
- Divers	€		€
<u>Autres services extérieurs</u>			
- Rémunérations intermédiaires et honoraires	€	- COMMUNE(s) :	
- Publicité, publications	€		€
- Déplacements, missions et réceptions	€		€
- Frais postaux et de télécommunication	€		
- Services bancaires	€	- ORGANISMES SOCIAUX (à détailler) :	
- Divers	€		€
			€
<u>Impôts et taxes</u>			€
- Impôts et taxes sur rémunérations	€		€
- Autres impôts et taxes	€		€
<u>Charges de personnel</u>		- FONDS EUROPEENS :	
- Rémunérations du personnel	€	* CNASEA (emplois aidés)	€
- Charges sociales	€	* Autres (précisez) :	
- Autres charges de personnel	€		€
			€
			€
<u>Autres charges de gestion courante</u>	€		€
		<u>Autres produits de gestion courante</u>	
<u>Charges exceptionnelles</u>	€	- Cotisations	€
		- Autres	€
<u>Dotations aux amortissements, provisions et engagements</u>	€		
		<u>Produits financiers</u>	€
		<u>Produits exceptionnels</u>	
		- sur opérations de gestion	€
		- sur exercices antérieurs	€
		<u>Reprise sur amortissements et provisions</u>	€
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	€	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	€
<u>Emploi des contributions volontaires en nature</u>		<u>Contributions volontaires en nature</u>	
- Secours en nature	€	- Bénévolat	€
- Mise à disposition gratuite des biens et prestations	€	- Prestations en nature	€
- Personnels bénévoles	€	- Dons en nature	€
TOTAL DES CHARGES	€	TOTAL DES PRODUITS	€

(1) seules les rubriques vous concernant sont à remplir.

(2) indiquez à la rubrique correspondante le montant de la subvention que vous demandez.



Nom du Club :

FICHE D'EVALUATION

Projet de Club Saison 2010/2011

Cette fiche évaluation doit être obligatoirement jointe à la demande de subvention départementale de fonctionnement pour la saison 2011/2012 au titre des « Projets de Clubs ».

Bilan global de la saison

■ L'ensemble des actions inscrites dans votre projet de club a-t-il été réalisé ?

OUI NON

⇒ Si non : pourquoi ?

■ Les objectifs sportifs ont-ils été atteints ?

OUI NON

⇒ Si non : pourquoi ?

■ De manière générale, quel bilan pouvez-vous établir de la vie du club sur la saison écoulée ?
(difficultés rencontrées, dynamisme, points forts, partenariat, etc.)

Bilan des actions inscrites au projet de club de la saison 2010/2011

	Thématique	Intitulé des actions	Réalisation Oui / Non	Réussites / Points forts	Difficultés / Points à améliorer	Coût
1	Activité traditionnelle du club (entraînement/compétition)					
2	Action d'accessibilité au sport					
3	Action de formation					
4	Politique sportive en faveur des jeunes					
5	Manifestations					

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
Direction de la Culture, du Tourisme et des Sports
Division des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative

Cadre à remplir par l'association
Nom de l'association :
Adresse :

Affaire suivie par :

Marina DINIS-JEOFFRET / ☎ : 03 87 65 86 85

Mélanie CHERRIER / ☎ : 03 87 65 86 75

ACCUSE DE RECEPTION

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre demande de subvention pour l'année 2012 au titre du Projet de Club.

Votre dossier est **complet** :
Il sera présenté à une prochaine Commission Permanente.

Votre dossier est **incomplet** : il manque les pièces cochées ci-dessous.

- Copie du récépissé d'inscription au Tribunal d'Instance (pour les premières demandes)
- Statuts de l'association déposés au Tribunal d'Instance (pour les premières demandes)
- Budget prévisionnel de la saison 2011/2012
- Fiche d'évaluation de la saison 2010/2011
- Rapports moral et d'activités approuvés lors de la dernière Assemblée Générale
- Compte de résultats approuvé lors de la dernière Assemblée Générale
- Relevé d'Identité Bancaire
- Informations concernant la thématique 1 (p 3 et 4 du formulaire)
- Fiches actions concernant les animations relevant des thématiques 2, 3, 4 et 5.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE DE FONCTIONNEMENT SPORTIF

Projet de Club - Saison 2011/2012

Informations générales :

Le Département de la Moselle a choisi de soutenir les clubs sportifs soit à travers une aide forfaitaire, *appelée aide à la licence*, soit sur la base de projets et d'actions *via le projet de club*. Ces deux aides ne peuvent se cumuler.

Plusieurs situations sont possibles.

Votre club est :

- ☞ affilié à une fédération unisport, il vous faut opter pour l'un ou l'autre des dispositifs.
- ☞ affilié à une fédération multisports ou affinitaire, vous ne pouvez pas déposer de projet club. Vous êtes soutenus au titre de l'aide à la licence
- ☞ une association omnisports ou ayant plusieurs sections pratiquant **des activités différentes** et affiliées à des fédérations différentes, vos demandes de subvention feront l'objet de formulaires séparés pour chacune des fédérations
- ☞ affilié à plusieurs fédérations pour une même activité (Ex : Fédération Française de Tennis de Table et UFOLEP), vous ne pouvez pas cumuler projet club et aide à la licence. Vous choisissez de déposer un seul projet club global pour l'association ou plusieurs dossiers d'aide à la licence.

Conditions d'éligibilité projet de club :

Pour bénéficier d'une subvention au titre du projet de club, votre association doit remplir trois conditions :

- être agréée par le Ministère des Sports ;
- avoir un an d'existence légale au 18 Novembre 2011 ;
- justifier de licences fédérales annuelles.

Informations pratiques concernant le projet de club :

Ce dispositif valorise un projet associatif au-delà d'une simple aide forfaitaire. Il concerne tous les clubs ou sections de clubs qui ont un projet à mettre en valeur.

Une attention particulière sera apportée :

- aux dossiers des clubs engagés dans une démarche globale de réflexion sur leur projet associatif et ayant défini des objectifs déclinés en actions,
- aux dossiers présentant des projets en cohérence avec les priorités d'action des comités départementaux,
- aux projets fondés sur des initiatives locales pertinentes.

Le dossier doit préciser les contenus des actions programmées en lien avec les priorités du Conseil Général à savoir :

- l'activité sportive traditionnelle: compétition, entraînement, niveau de pratique...;
- les actions favorisant l'accessibilité sportive pour tous ;
- la formation des cadres, dirigeants, officiels, arbitres, juges... ;
- le soutien à la politique sportive du club en faveur des jeunes : détection, perfectionnement, action dans les écoles...;
- l'organisation de rencontres sportives exceptionnelles non inscrites au calendrier fédéral.

La subvention allouée par le Conseil Général est une aide globale pour la mise en œuvre du projet de club.

Aide au démarrage :

Une aide au démarrage est accordée aux clubs ou associations nouvellement créés (ayant un an d'existence au 18 novembre 2011). Cette aide vient s'ajouter à la somme perçue pour l'aide à la licence ou pour le projet club.

Comment constituer le dossier projet de club

1. **Compléter les pages 1 à 10 du formulaire** de demande de subvention (*ne pas oublier de compléter l'accusé de réception – cadre à remplir par l'association*).
2. Compléter **les Tableaux** de la thématique N°1 et **les Fiches Actions** correspondant aux actions déposées pour les thématiques N°2, 3, 4 et 5.
3. Joindre **le Budget Prévisionnel global** de la saison 2011/2012.
4. Compléter **la Fiche d'Evaluation de la saison 2010/2011** le cas échéant.
5. Joindre votre **Projet Associatif** si celui-ci existe ou tout document présentant les objectifs du club, ses priorités etc.
6. Joindre le **Compte Rendu de la dernière Assemblée Générale** contenant le rapport moral, d'activité et le rapport financier de la saison passée.
7. *Pour les premières demandes de subvention*, joindre également les statuts de l'association, une copie du récépissé d'inscription au tribunal d'instance et une copie de l'agrément du Ministère des Sports.

La demande de subvention est à retourner pour le **18 NOVEMBRE 2011** au plus tard.

Pour tout renseignement complémentaire, ou pour bénéficier d'une aide au montage du dossier, n'hésitez pas à contacter la Division des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative – référents : Marina DINIS-JEOFFRET : 03 87 65 86 85 ou Mélanie CHERRIER : 03 87 65 86 75.

Le dossier de demande de subvention et l'accusé de réception doivent être renvoyés à l'adresse suivante :

Monsieur le Président du Conseil Général
Hôtel du Département de la Moselle - DCTS - DSJVA
1 rue du Pont Moreau
BP 11096
57036 METZ Cedex.